

5. Les vues exposées par les participants serviraient de base à un examen plus approfondi auquel procéderait le Comité spécial à sa session de fond en juin 2010, en vue de soumettre à l'Assemblée générale des propositions concernant la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

II. Organisation du séminaire

6. Tenu à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 18 au 20 mai 2010, le séminaire a comporté cinq séances, auxquelles ont participé des représentants d'États Membres des Nations Unies, de territoires non autonomes, de puissances administrantes, d'organisations non gouvernementales, régionales et autres, ainsi que des experts. Le séminaire a été organisé de manière à susciter un échange de vues franc et ouvert.

7. Le séminaire était présidé par Donatus Keith St. Aimee, Représentant permanent de Sainte-Lucie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité spécial, et les membres du Comité ci-après y ont participé : Antigua-et-Barbuda, Chili, Cuba, Indonésie, Mali, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Sainte-Lucie. La France, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande

Rappsr26(dusr)-6(r26em)-7it.

3. Le rôle du système des Nations Unies dans la fourniture d'une aide au développement aux territoires non autonomes :
 - a) Exposés du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres intervenants;
 - b) Points de vue du Comité spécial, des puissances administrantes et des gouvernements des territoires, et vues d'experts et de membres de la société civile.
4. Perspectives d'avenir : faire avancer le processus de décolonisation à l'aide de toutes les parties concernées.

III. Travaux du séminaire

A. Ouverture de la réunion

10. Le 18 mai 2010, Donatus Keith St. Aimee (Sainte-Lucie) a ouvert la réunion en sa qualité de Président. On trouvera la déclaration du Président à l'appendice I du présent rapport du séminaire.
11. À la même séance, Philippe Gomés, Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, a pris la parole.
12. Le Haut-Commissaire de la République française en Nouvelle-Calédonie, Yves Dassonville, a également pris la parole.
13. À la même séance également, la Chef du Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU a donné lecture d'un message du Secrétaire général.

B. Déclarations et discussions^a

14. À la 1^{re} séance, le 18 mai, le Président a fait une déclaration (voir appendice I). Le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Philippe Gomés, et Victor Tutugoro du Bureau politique du Front de libération nationale kanak et socialiste ont également fait des déclarations.
15. À la même séance, M. Gomés a aussi répondu aux questions et observations des représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Maroc, de l'Algérie, du Mali et de Cuba.
16. À la 2^e séance, le 18 mai, les participants au séminaire ont entendu des exposés faits par deux experts, Edward Paul Wolfers (Australie) et Yoko Oryu (Japon). Les représentants des organisations non gouvernementales ci-après ont également fait des déclarations : Agence Kanak de développement (Nouvelle-Calédonie), Guahan and Chamorro Studies Association (Guam) et Pitcairn Islands Study Center (États-Unis). L'observateur de Gibraltar a fait une déclaration.

^a L'ensemble des déclarations et des documents de travail du séminaire sont disponibles en anglais sur le site Web de l'ONU consacré à la décolonisation, à l'adresse suivante : <http://www.un.org/Depts/dpi/décolonisation>.

17. À la 3^e séance, le 19 mai, les représentants des Samoa américaines, des Tokélaou, de la Nouvelle-Zélande et des îles Caïmanes ont fait des déclarations. L'expert Carlyle Corbin a fait une déclaration. Les représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Cuba ont fait des déclarations. Le représentant de la Nouvelle-Zélande a fait une autre déclaration. Le Président a également fait une déclaration.

18. À la même séance, les participants au séminaire ont entendu des déclarations prononcées par les représentants des îles Falkland (Malvinas)* et du Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front Polisario). Le représentant du Maroc a fait une déclaration.

19. À la 4^e séance, le 19 mai, les représentants de l'Argentine, de l'Espagne et de l'Algérie ont fait des déclarations. Les représentants du Maroc et de l'Algérie ont fait d'autres déclarations. Après la déclaration de l'observateur de Gibraltar, les représentants du Maroc, de l'Algérie, du Chili et de Cuba ont fait des déclarations.

20. À la même séance, les participants ont entendu des exposés du représentant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'un expert, Carlyle Corbin. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait une déclaration. Le représentant du Front Polisario a également fait une déclaration.

21. À la 5^e séance, le 20 mai, le séminaire a tenu un débat général sur la voie à suivre par le Comité spécial, en ce qui concerne notamment les priorités pour le reste de la deuxième Décennie internationale et les approches et priorités envisageables au-delà de la deuxième Décennie. Le représentant de l'Indonésie a fait une déclaration.

C. Clôture de la réunion

22. À la 5^e séance, le 20 mai, le Rapporteur a présenté le projet de rapport du séminaire.

23. À la même séance, le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris la parole.

24. À la même séance, le Président a fait une déclaration de clôture.

25. Également à la même séance, les participants ont adopté par acclamation une motion de remerciement au Gouvernement et au peuple de la France et de la Nouvelle-Calédonie (voir appendice II).

IV. Conclusions et recommandations

26. Les membres du Comité spécial participant au séminaire ont rappelé la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et le rôle du Comité spécial, qui est d'examiner l'application de la Déclaration, de faire des propositions et des recommandations concernant les progrès accomplis et le degré d'application de la Déclaration, et de rendre compte à l'Assemblée générale.

* La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord.

b) S'agissant des îles Caïmanes, ils ont pris note de l'adoption, en novembre 2009, de la nouvelle Constitution, qui avait été approuvée par référendum, et du fait que le gouvernement du territoire avait réaffirmé qu'il n'avait pas reçu de mandat de son peuple l'autorisant à rechercher l'indépendance politique complète;

c) En ce qui concerne le Sahara occidental, les membres participants ont rappelé le mandat du Comité spécial concernant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental et réaffirmé toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment sa résolution 64/101, et appuyé les résolutions 1754 (2007), 1783 (2007), 1813 (2008), 1871 (2009) et 1920 (2010) du Conseil de sécurité et l'engagement pris par le Secrétaire général et son Envoyé personnel pour le Sahara occidental de trouver une solution à la question du Sahara occidental dans ce contexte. Ils ont demandé aux parties de continuer à faire preuve de volonté politique et d'œuvrer dans une atmosphère propice au dialogue afin d'entrer dans une phase plus intensive de négociations sur les questions de fond, pour assurer l'application des résolutions susmentionnées et le succès des négociations. Ils ont renouvelé l'appel lancé aux parties à l'occasion des séminaires régionaux précédents, pour qu'elles poursuivent ces négociations sous les auspices du Secrétaire général, de bonne foi et sans conditions préalables, en tenant compte des efforts accomplis depuis 2006 et des faits nouveaux survenus depuis lors, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies;

d) S'agissant de la question des îles Falkland (Malvinas), ils ont rappelé les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Comité spécial sur cette question, qui encourageaient la reprise des négociations entre les Gouvernements argentin et britannique en vue de trouver une solution durable au différend en matière de souveraineté, en tenant compte des intérêts de la population du territoire, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'ONU;

e) S'agissant de la question de Gibraltar, ils se sont félicités de la poursuite des travaux du Forum pour le dialogue sur Gibraltar, instance de concertation entre l'Espagne, le Royaume-Uni et le gouvernement du territoire.

D. Rôle du système des Nations Unies concernant l'aide aux territoires non autonomes

32. Les membres participants ont formulé les observations finales suivantes :

a) Ils se sont félicités que le représentant du PNUD ait participé au

c) Ils ont appuyé le rôle des commissions régionales de l'ONU qui, conformément à leur mandat et aux résolutions de l'ONU concernant la décolonisation, s'emploient à faire participer davantage, en qualité de membres associés, les territoires non autonomes à leurs activités, en particulier le Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

E. Analyse et évaluation de la deuxième Décennie internationale et perspectives d'avenir

33. Les membres participants ont formulé les recommandations ci-après :

a) Ils ont réaffirmé que tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes et qu'en vertu de ce droit ils déterminent librement leur statut politique et s'emploient librement à réaliser leur développement économique, social et culturel;

b) Ils ont réaffirmé également que toute tentative visant à détruire l'unité nationale et à saper l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies;

c) Ils ont reconfirmé que l'ONU joue un rôle utile dans le processus de décolonisation. Le mandat du Comité spécial est l'un des grands programmes de l'Organisation et celle-ci doit continuer de pr

h) Sur la question de la sensibilisation des peuples des territoires non autonomes aux questions de décolonisation, ils ont recommandé que le Comité spécial s'emploie activement, en collaboration avec le Département de l'information, à chercher des moyens novateurs de promouvoir une campagne d'information visant à faire mieux comprendre à ces peuples les possibilités d'autodétermination, conformément aux résolutions et décisions de l'ONU sur la décolonisation, en veillant à compléter les efforts actuellement déployés et à ce que les informations fournies parviennent effectivement aux peuples des territoires non autonomes;

i) Sur la question de l'éducation, ils ont proposé que les gouvernements territoriaux concernés et les puissances administrantes envisagent d'inscrire les questions de décolonisation dans les programmes scolaires des territoires non autonomes;

j) Vu l'importance du rôle des femmes dans le processus de décolonisation, ils ont souligné qu'il fallait continuer à promouvoir l'égalité des sexes, ce qui contribuerait à améliorer la gouvernance et à renforcer les capacités d'autonomie en assurant l'égalité des droits pour tous;

k) En ce qui concerne l'examen des questions relatives au statut et la révision de la constitution, de même que le processus de décolonisation en général, ils ont souligné que ces processus devaient être abordés au cas par cas, dans le respect des droits fondamentaux et d'une manière transparente, responsable, participative et sans exclusive, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'ONU sur la décolonisation et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies;

l) S'agissant des relations avec les puissances administrantes, ils ont conseillé au Comité spécial de continuer à cultiver et à renforcer les échanges et la coopération avec les puissances administrantes par différents moyens, et réaffirmé que toutes les puissances administrantes, en particulier celles qui ne l'avaient pas encore fait, devaient entretenir des relations avec le Comité spécial;

m) Eu égard à la contribution précieuse apportée par les représentants des territoires non autonomes au séminaire, ils ont souligné à nouveau que le Comité spécial devrait continuer, en utilisant le mécanisme approprié et avec l'aide du Secrétariat, à promouvoir la participation à part entière des représentants des territoires non autonomes aux futurs séminaires. Les puissances administrantes devraient faciliter la participation de représentants élus des territoires à ces séminaires, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'ONU;

n) Le Comité spécial devrait repenser ses méthodes de travail et perfectionner ses compétences en vue d'organiser des séminaires sur un mode nouveau qui lui permette de mieux comprendre les vues des territoires non autonomes;

o) En ce qui concerne le rôle du système des Nations Unies dans l'aide apportée aux territoires non autonomes, ils ont souligné que les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies compétents devaient participer aux travaux du Comité spécial et s'employer plus activement, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et en utilisant le mécanisme voulu, à fournir une assistance à ces territoires. À cet égard, le Comité spécial devait trouver des moyens d'encourager la participation de ces organismes et institutions;

p) Ils ont conseillé au Comité spécial de mettre en place les moyens voulus pour mieux déterminer, au cas par cas, le degré actuel de décolonisation et d'autonomie atteint dans chaque territoire non autonome, conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'ONU, ce qui pourrait servir à établir une liste de référence permettant d'évaluer les progrès accomplis et de définir ce qui reste à faire, et ils ont invité le Comité spécial à tenir compte de cette suggestion et à formuler une proposition de projet précise;

q) Ils ont rappelé que le Comité spécial devait continuer d'envoyer des missions de visite dans les territoires non autonomes, avec la participation du gouvernement du territoire et de la puissance administrante concernés, au cas par cas et conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et, à cet égard, ils ont noté que lors du séminaire les représentants de territoires non autonomes avaient exprimé l'intérêt qu'ils portaient à ces missions de visite et missions spéciales;

r) Ils ont suggéré que le Comité spécial envisage de proposer à l'Assemblée générale de proclamer une troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et réaffirmé que le processus de décolonisation demeurerait inachevé jusqu'à ce que toutes les questions de décolonisation en suspens soient résolues de manière satisfaisante;

s) Dans cet esprit, le Comité spécial devrait procéder sans tarder à établir le bilan des difficultés que présente le processus de décolonisation et mettre au point un plan d'action pour la troisième Décennie internationale qui pourrait lui aussi être évalué dans le cadre même de la Décennie.

politiques des territoires non autonomes et les efforts qu'il fait pour s'assurer la coopération des puissances administrantes dans ce domaine.

Je ne doute pas qu'à l'issue de ces délibérations, nous serons en mesure d'établir un plan pour l'avenir étant donné que ni les travaux du Comité spécial ni le processus de décolonisation ne prendront fin avec ce séminaire ni avec la fin de la deuxième Décennie.

Appendice II

Motion de remerciement au Gouvernement